

Image not found or type unknown



Achat d'une télé au magasin boulanger

Par **jéjé**, le **23/07/2010** à **17:14**

Bonjour, la vendeuse s'est trompée de prix et le magasin BOULANGER (service comptabilité) nous réclame 120 euros pour honorer l'achat (nous avons payé par carte bancaire), mais c'est la vendeuse qui s'est trompée ! et nous demande d'y remédier sous huitaine. J'aimerais savoir si on doit payer le reste de la facture qu'il nous demande ? merci de votre aide apportée.